ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION INTER

ISOLATION DE COMBLES PERDUS EN SOUFFLAGE ET INSUFFLATION DE CAISSONS

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

Cette formation permet aux entreprises de se former à la technique de soufflage d'isolants biosourcés en vrac afin de connaître :

- Les matériaux, leurs filières, leurs caractéristiques
- D'approfondir les modes opératoires pour la mise en œuvre des isolants en combles perdus et en caissons.
- S'inscrire dans une démarche d'approche globale à haute performance énergétique (BBC Réno, RE2020, bâtiment passif).
- De prendre conscience des changements de postures individuelles et collectives pour homogénéiser la démarche qualité

L'enjeu de cette formation est de permettre aux entreprises de pouvoir justifier et de répondre aux obligations pour obtenir la qualification RGE 7121 : Isolation thermique et acoustique par soufflage et insufflation.

Le programme de cette formation répond à minima au 10 points exigé par QUALIBAT : solutions d'isolation, caractéristique des matériaux, règlementation thermique, unités de mesure et chiffres clés, opération avant soufflage, prescription de mise en œuvre, traitement des points singuliers, étanchéité à l'air, utilisation du matériel de soufflage, présentation de la fiche de contrôle
Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique et du développement durable.

Durée : 2 jours (16 heures)
Public concerné : Compagnon, responsable d'équipe, chef de chantier, métreurs, deviseurs, chargés d'affaires...

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Connaître les solutions d'isolations à haute performance énergétique (BBC Réno, RE2020, bâtiment passif).
- Comprendre les caractéristiques des matériaux et savoir les prescrire, des unités de mesure et les chiffres clefs.
- D'anticiper et intégrer à leur métier les bonnes pratiques d'isolation soufflée de combles perdus et d'étanchéité à l'air d'un ouvrage.
- Connaitre les obligations réglementaires et de sécurité.
- Savoir régler et utiliser une machine à souffler.
- Savoir mettre en œuvre le produit : Préparation des supports, mise en œuvre et vérification des points singuliers.
- Détecter et traiter les points singuliers et sensibles de l'enveloppe d'un bâtiment.
- Anticiper les interfaces avec les autres métiers.
- Définir, expliquer et mettre en œuvre la démarche de suivi et d'autocontrôle, dans un objectif de qualité de travail et de finitions optimale à chaque étape du chantier et des accessoires adaptés

PROGRAMME DE FORMATION

Module théorique 2h :

- L'entreprise RGE, le dossier de qualification et l'audit sur chantier
- Les enjeux, le contexte réglementaire et les performances requises
 - Réglementations thermiques, règles de l'art (avis techniques, DTU 45.11, CPT) et certifications des isolants
- L'isolation
 - Les types d'isolation et les matériaux
 - Les caractéristiques principales
 - Thermique, unités de mesures, Gestion de la vapeur d'eau, Confort d'hiver et d'été
 - L'application dans le bâtiment : isolation de combles perdus en soufflage
 - Solutions techniques
 - Choix des matériaux
 - Les points singuliers, la gestion des interfaces métiers et les pathologies
 - L'application dans le bâtiment : isolation en caissons
 - Solutions techniques

 - Choix des matériaux
 - Les points singuliers, la gestion des interfaces métiers et les pathologies

- L'étanchéité à l'air
 - Les obligations réglementaires et de performance
 - Le principe, les avantages et inconvénients

Module pratique et théorique sur plateforme de formation soufflage (4h00) :

- Visite technique préalable
- Prescription de mise en œuvre
- Soufflage et conditions de mise en œuvre
 - Matériel de soufflage : Transport, Approvisionnement des matériaux, conditions de stockage
 - Préparation de chantier et des points singuliers
 - Consignes de sécurité
 - Etanchéité à l'air
 - Mise en œuvre de l'isolation
 - Fiche chantier et d'autocontrôle
 - Analyse et généralisation

Préparation des modules insufflation (1h00) :

- Bilan du soufflage et différence avec l'insufflation

Module pratique et théorique sur plateforme de formation insufflation (6h00) :

- Visite préalable
- Prescription de mise en œuvre
- Insufflation en mur et rampants et conditions de mise en œuvre
 - Préparation de chantier et des points singuliers
 - Consignes de sécurité
 - Etanchéité à l'air
 - Mise en œuvre de l'isolation
 - Fiche chantier et d'autocontrôle
 - Analyse et généralisation

- Nettoyage plateforme
 - Gestion des déchets et nettoyage et conditionnement de la machine

- Capitalisation après la mise en œuvre
 - Synthèse des outils utilisés et des documents (Fiche de pré-visite, d'auto contrôle, chantier, PV de réception, « Ma fiche pas à pas photo »)
 - Plan d'action dans l'entreprise
 - Bilan de formation

LIVRABLES

- Isolation soufflée en combles perdus : Fiche de pré-visite, d'auto contrôle, de chantier, PV de réception
- « Ma fiche pas à pas photo » : reportage photos sur les points singuliers.
- Grille d'audit RGE
- Supports de formation

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Échanges d'expériences des participants
- Illustrations à partir de retours d'expérience
- Plateforme de mise en œuvre avec machine de soufflage, isolant et matériel de mise en œuvre
- Documents ressources

Programme établi le 12/05/2023

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	**ISOLATION DE COMBLES PERDUS EN SOUFFLAGE ET INSUFFLATION DE CAISSONS**
Public concerné	Compagnon, responsable d'équipe, chef de chantier, métreurs, deviseurs, chargés d'affaires...
Lieu de la formation	ABITABIO Crève Cœur, 49150 Baugé-en-Anjou
Dates et horaires	11 et 12 septembre 2025, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Durée totale	2 jours (16 heures)
Pré-requis	RAS
Type de formation	**Présentiel**
Tarif	**Tarif adhérent au réseau ÉCHOBAT** : 636 € TTC (soit 530 € HT) par participant **Tarif non adhérent** : 696€ TTC (soit 580 € HT) par participant La formation peut se mettre en place à partir de 5 inscrits.
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
Intervenant·e·s :	Cédric Maury (Abitabio)
Matériel à prévoir	EPI : chaussure de sécurité, gants, lunettes.
Évaluation des acquis de la formation	Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation. La formation doit être validée par un QCM (Note obtenue ≥ 16/20) qui valide les connaissances et les mises en œuvre d'un procédé d'isolation thermique et acoustique par soufflage et insufflation, conformément aux exigences complémentaires de la qualification QUALIBAT 71-21 (Document Qualibat 005-EC71-Version 07-janvier-2021). Attestation de réalisation
Documentations remises	Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation.
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr

Nom de l'entreprise			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Adresse mail		**Tél.**	

Stagiaires			**Mail**	**Statut** Gérant (G) Salarié (S) Autre (A)	**Nom de l'OPCO**	**Tarif**	
Nom	**Prénom**	**Date de naissance**				**HT**	**TTC**
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
					TOTAL TTC à régler		**€**

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date : ……/……/…… **Signature et cachet :**

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client
Formation programmée par l'Organisme de formation
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02 85 52 24 54 | 07 76 01 52 45 | formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B